

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement  
de l'Opération hybride Union africaine-Nations  
Unies au Darfour****I. Introduction**

1. Je sou mets le présent rapport en application du paragraphe 21 de la résolution 1769 (2007), en date du 31 juillet 2007, du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a demandé de lui rendre compte tous les 90 jours des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans : a) la mise en place des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD); b) l'application du communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour; c) le déroulement du processus politique; d) la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et le respect par les parties de leurs obligations internationales et des engagements qu'elles ont pris dans les accords pertinents; et e) le cessez-le-feu et la situation sur le terrain au Darfour. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation depuis août 2007.

**II. Déploiement des dispositifs d'appui initial  
et d'appui renforcé et de la MINUAD****A. Dispositif d'appui initial**

2. Le dispositif d'appui initial, mis au point avec l'Union africaine en application de la résolution 1706 (2006), comprend 105 militaires, 33 conseillers pour les questions de police, 48 fonctionnaires civils, 360 lunettes de vision de nuit, 36 récepteurs GPS, 8 lots de bord, du matériel d'information et 36 véhicules blindés de transport de troupes. Il a été déployé en totalité à l'appui de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).

3. Les militaires du dispositif d'appui initial fournissent un soutien pour la mise en place du Centre d'opérations conjoint, du Centre commun d'analyse de la Mission et du Centre logistique commun. Les conseillers en matière de police sont quant à eux déployés à El Fasher, Nyala et El Geneina, et ils assistent activement les éléments de police de la MUAS qui s'efforcent de renforcer les structures de commandement et de contrôle, d'améliorer les systèmes de surveillance et de



rapports, et de mettre en place des mécanismes pour lutter contre la violence fondée sur le sexe.

## **B. Dispositif d'appui renforcé**

4. Le dispositif d'appui renforcé, conçu avec l'Union africaine en application de la résolution 1706 (2006), comprend 2 250 militaires, 300 conseillers en matière de police, 3 unités de police constituées et 1 136 membres du personnel civil.

5. Le 24 novembre, 135 des 335 membres de la compagnie de génie polyvalente et de forage de puits fournie par la Chine sont arrivés à Nyala. En raison des retards dans l'acheminement par voie terrestre du matériel de Khartoum à Nyala, cette unité n'est pas encore opérationnelle. Le matériel devrait arriver à la fin de décembre. La date de la mise du matériel à la disposition du corps principal de la compagnie n'a pas encore été indiquée, et la compagnie devrait être pleinement déployée à la fin de mars 2008 au plus tard.

6. Tous les autres pays fournissant du personnel militaire au dispositif d'appui renforcé ont effectué des visites de reconnaissance au Darfour et, pendant que ces évaluations sont en cours d'achèvement, davantage d'unités commenceront à être déployées au début de 2008. On estime actuellement qu'une compagnie du génie polyvalente (335 hommes), une unité de transport de taille moyenne (150 hommes) et une compagnie de transmissions (185 hommes) (venant toutes d'Égypte) se déploieront à la mi-février 2008.

7. D'autres moyens critiques devraient être déployés à la fin du mois de mars 2008, notamment une compagnie logistique polyvalente (300) du Bangladesh, une compagnie du génie polyvalente (335), un hôpital de niveau III (120) et, sous réserve de visites préalables au déploiement – une unité de reconnaissance aérienne (venant tous du Pakistan) ainsi qu'un hôpital de niveau II (60) du Nigéria. De plus, une unité d'hélicoptères de manœuvre (200) et une unité d'hélicoptères tactiques légers (160) (venant toutes deux de Jordanie) devaient être déployées en novembre 2007, mais ces offres ont été retirées après la visite de reconnaissance au Darfour.

8. En ce qui concerne la composante police du dispositif d'appui renforcé, 87 des 301 policiers sont arrivés au Darfour et appuient la MUAS dans le domaine de la planification opérationnelle, de la logistique et de la gestion des ressources humaines. Plus de 200 policiers supplémentaires sont en cours d'acheminement et devraient arriver en décembre et en janvier. La première unité de police constituée du dispositif d'appui renforcé, qui vient du Bangladesh, est arrivée à Nyala le 21 novembre. Elle doit être rejointe par environ 100 policiers et par une deuxième unité de police constituée, venant du Népal, d'ici à février 2008. De plus, 785 des 1 143 membres du personnel civil autorisé sont arrivés dans la zone de la mission, dont 285 fonctionnaires internationaux et 522 agents recrutés sur le plan national.

9. Le déploiement du dispositif d'appui renforcé a été retardé à cause, notamment, de la situation en matière de sécurité, d'obstacles administratifs et de difficultés logistiques, et parce que les États fournissant des contingents n'étaient pas prêts. Plus précisément, le manque d'eau et de terrains disponibles, qui entraîne des retards dans la construction des camps par les soldats du génie et les contractants continue de freiner le déploiement des unités du dispositif.

10. De plus, le meurtre d'un officier égyptien de l'ONU à El Fasher en mai 2007 a amené de nombreux pays fournissant des contingents à limiter le déploiement de leurs officiers hors de Khartoum. Il faut espérer qu'avec la création de la Force intérimaire de la MINUAD et du quartier général de la police, ce moratoire sera bientôt levé.

### C. La MINUAD

11. En ce qui concerne le déploiement de la MINUAD, le paragraphe 5 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité prévoit les étapes suivantes : a) en octobre 2007 au plus tard, la MINUAD doit se doter de capacités opérationnelles initiales à son siège et mettre en place les arrangements financiers nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes à tous les personnels affectés à la MUAS; b) en octobre 2007, la MINUAD devra finir de se préparer à assumer le commandement opérationnel du dispositif d'appui initial et du personnel actuellement affecté à la MUAS, ainsi que du dispositif d'appui renforcé et du personnel hybride qui pourraient être déployés à cette date; et c) le 31 décembre 2007 au plus tard, la MINUAD doit prendre le relai de la MUAS.

12. En application de la résolution 1769 (2007), des capacités opérationnelles initiales ont été établies en octobre 2007 au siège de la MINUAD. Comme indiqué dans mon dernier rapport mensuel (S/2007/653), daté du 5 novembre, le quartier général de la force de la MUAS a été réorganisé dans le cadre des préparatifs du transfert d'autorité à la MINUAD. À cet égard, des structures en matière d'effectifs sont maintenant en place selon la structure des trois secteurs et l'on continue de préparer le transfert d'autorité tout en poursuivant les opérations courantes. La relève des contingents de la MUAS se poursuit comme prévu, et deux bataillons additionnels fournis par le Nigéria et le Rwanda ont été déployés dans la zone de la mission.

13. Les principaux responsables, notamment le Représentant spécial conjoint, son adjoint, le commandant de la Force et son adjoint, le chef de la police et un de ses adjoints, le chef d'état-major militaire et tous les commandants de secteur et commandants de secteur adjoints ont été nommés en consultation avec l'Union africaine.

14. Le remboursement des États fournisseurs de contingents à la MUAS a commencé au milieu de novembre 2007 pour le mois d'octobre 2007. De plus, le projet de budget de la MINUAD pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin 2008 (A/62/380) a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au milieu d'octobre 2007 et présenté à la Cinquième Commission le 8 novembre 2007. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (A/2007/653), à titre de mesure exceptionnelle dont j'ai fait part au Président de l'Assemblée générale dans ma lettre datée du 2 octobre 2007 (A/62/379), un appui substantiel fourni à la MUAS au titre du dispositif d'appui renforcé a été financé grâce à l'utilisation temporaire des ressources approuvées pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Les dépenses de la MINUS engagées à l'appui de la MUAS lui seront remboursées par la MINUAD lorsque le budget de celle-ci aura été approuvé par l'Assemblée générale.

15. En ce qui concerne la composition de la force de la MINUAD, comme je l'indiquais dans mon dernier rapport mensuel, l'Organisation des Nations Unies et

L'Union africaine ont reçu des États Membres des contributions qui couvrent le gros des besoins de la MINUAD en matière d'infanterie. Le déploiement effectif de ces moyens requiert l'achèvement des préparatifs de prédéploiement en cours, un appui et des moyens logistiques, notamment l'identification de terrains, ainsi qu'une indication claire du Gouvernement soudanais que ces contributions à l'application de la résolution 1769 (2007) sont les bienvenues. Sous réserve de ces facteurs, les éléments avancés des trois premiers bataillons d'infanterie de la MINUAD devraient être déployés en janvier 2008.

16. Dans le même temps, les efforts faits pour constituer des unités d'aviation et de transport n'ont pas abouti. Trois semaines avant le transfert d'autorité, il manque encore à la MINUAD des promesses de contributions pour une unité de transport terrestre lourd et une unité de transport terrestre de taille moyenne, trois unités d'aviation militaire utilitaire (18 hélicoptères au total) et une unité d'hélicoptères tactiques légers (6 hélicoptères). Ces moyens sont indispensables non seulement pour le déploiement de la MINUAD en temps voulu, mais aussi pour l'exécution de son mandat. Le manque d'hélicoptères est particulièrement préoccupant. Comme je l'ai expliqué au Conseil de sécurité dans ma lettre datée du 6 décembre, la MINUAD doit pouvoir se déplacer rapidement sur de vastes distances, en particulier dans des régions où les routes sont l'exception. Sans les hélicoptères manquants, cette mobilité – une condition fondamentale de l'exécution du mandat de la MINUAD – fera défaut.

17. Lorsqu'elles ont identifié les fournisseurs de contingents, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont voulu faire en sorte qu'ils disposent des moyens requis pour accomplir les tâches qui leur sont assignées et puissent se déployer en temps voulu. Les deux organisations ont aussi essayé de constituer une force équilibrée, qui ait « un caractère essentiellement africain » comme le veut la résolution 1769 (2007), et dont l'impartialité ne puisse être mise en question.

18. À partir des promesses reçues, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont établi une liste répondant à ces priorités, qu'ils ont transmise au Gouvernement du Soudan le 2 octobre. Ce gouvernement a toutefois exprimé des réserves au sujet de certaines unités non africaines de la force, notamment le bataillon d'infanterie proposé par la Thaïlande, les compagnies de la force de réserve, des forces spéciales et du secteur de réserve du Népal, et la compagnie nordique du génie. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont engagé des consultations intensives avec le Gouvernement soudanais afin de répondre aux préoccupations de celui-ci et de s'entretenir avec lui de questions touchant le déploiement de la MINUAD. Ces consultations ont compris des réunions de haut niveau à Addis-Abeba en novembre, lors desquelles le Gouvernement soudanais a indiqué qu'il souhaitait que davantage de troupes africaines soient déployées durant les premières phases de la MINUAD. Pour répondre à cette préoccupation, une équipe spéciale Union africaine/Organisation des Nations Unies s'est rendue au Caire et à Addis-Abeba, accompagnée de représentants du Gouvernement soudanais, pour déterminer s'il était possible d'accélérer le déploiement des contingents fournis par l'Égypte et l'Éthiopie à la MINUAD. Les deux pays ont confirmé qu'ils pourraient accélérer le déploiement de leurs bataillons en janvier 2008.

19. L'Organisation des Nations Unies a également envoyé une équipe de haut niveau pour rencontrer des représentants du Gouvernement soudanais en marge du

Sommet Union européenne-Afrique organisé à Lisbonne les 7 et 8 décembre et discuter de questions liées au déploiement de la MINUAD. Lors de cette réunion, des questions prioritaires ont été identifiées qui devaient être réglées lors d'une réunion de suivi devant avoir lieu à Khartoum entre le Représentant spécial conjoint, Rodolphe Adada, et les mécanismes nationaux mis en place par le Gouvernement soudanais pour faciliter le déploiement et les opérations de la MINUAD. Cette réunion de suivi a eu lieu le 11 décembre. À cette occasion, le Gouvernement a promis qu'il informerait officiellement l'Organisation des Nations Unies de sa position en ce qui concerne les contingents thaïlandais, népalais et nordique, mais au 19 décembre il n'avait pas encore communiqué sa réponse. Toutefois, en plusieurs occasions, le Gouvernement a déclaré publiquement qu'il n'accepterait pas l'unité nordique. Les préparatifs du déploiement du bataillon thaïlandais et des unités népalaise et nordique se poursuivent néanmoins en attendant une réponse définitive du Gouvernement soudanais.

20. La réunion a aussi discuté des problèmes techniques en suspens. C'est ainsi que le Gouvernement a accepté, en principe, d'autoriser globalement les vols de nuit à condition que l'Organisation des Nations Unies modernise les aéroports du Darfour. Il s'est aussi engagé à fournir des terrains pour la MINUAD à El Geneina mais les sites précis doivent encore être identifiés.

21. Entre-temps, 830 membres du personnel civil ont été déployés au Darfour et les préparatifs du déploiement de toutes les unités militaires acceptées se poursuivent, 10 visites de prédéploiement et de reconnaissance ayant eu lieu durant les seules quatre dernières semaines. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont travaillé sans relâche avec les pays fournissant des soldats et des policiers pour que de nouvelles unités de la MINUAD soient déployées avant le transfert d'autorité. Toutefois, un déploiement est d'ordinaire précédé successivement par une visite prédéploiement, une opération de reconnaissance, la négociation d'un mémorandum d'accord et, finalement, la fourniture d'une liste définitive et complète de tous les personnels et matériels devant être acheminés sur le théâtre d'opérations. C'est à la fin de ce processus que les mouvements effectifs d'hommes, de femmes et de matériel commencent. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine travaillent avec les pays fournissant des contingents pour accélérer ces préparatifs qui doivent être effectués par ces pays en partenariat avec le Secrétariat.

22. Dans le cadre des préparatifs logistiques à l'appui de la MINUAD, une vérification physique du matériel et de l'équipement de la MUAS au Darfour est en cours afin d'en déterminer l'état et l'adéquation préalablement au transfert d'autorité à la MINUAD. Les stocks stratégiques pour déploiement rapide et les autres équipements et matériels critiques pour le déploiement de la MINUAD ont été prépositionnés à El Obeid. Je me félicite que le Gouvernement soudanais ait accepté d'ouvrir la base d'El Obeid à l'usage de la MINUAD. La base est en train d'être élargie pour accueillir la formation initiale et le transit de quelque 750 personnes.

### **III. Communiqué conjoint sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour**

23. Suite à la signature le 28 mars 2007 du communiqué conjoint du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour, un Comité de haut niveau a été créé chargé de veiller à l'efficacité des opérations humanitaires au Darfour. Ce comité est coprésidé par le Ministre des affaires humanitaires et mon Représentant spécial adjoint auprès de la MINUS, qui est aussi coordonnateur résident et Coordonnateur de l'aide humanitaire pour le Soudan.

24. Le Comité de haut niveau s'est réuni deux fois durant la période à l'examen, la première et la troisième semaine de septembre. Si les procédures administratives requises pour l'acheminement de l'aide humanitaire se sont améliorées, le communiqué a été mis à l'épreuve durant la période faisant l'objet du présent rapport. Le problème de l'expulsion du Directeur de l'organisation Cooperative for American Relief Everywhere (CARE) n'a pas encore été résolu, plusieurs organisations non gouvernementales humanitaires actives au Darfour-Nord ont eu des difficultés à renouveler leurs autorisations de voyage, et l'accès des organisations non gouvernementales au camp de Kalma, au Darfour-Sud, a été difficile.

25. Un événement troublant s'est produit le 4 novembre : le Gouverneur du Darfour-Sud a transmis une lettre annonçant que le chef du bureau de Nyala du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) était expulsé au motif qu'il ne respectait pas les dispositions de la loi sur l'aide humanitaire. Particulièrement préoccupante a été la publication des motifs avancés à l'appui de cette expulsion dans des journaux soudanais, alors même que des représentants du Gouvernement à Khartoum s'étaient engagés à résoudre le problème au moyen des mécanismes mis en place par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. Cette action viole l'esprit du communiqué.

26. Même si son application continue à se heurter à des difficultés, le communiqué est un outil important pour faciliter la coopération entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies en matière d'aide humanitaire, en ce qu'il engage le Gouvernement à appliquer pleinement et rapidement les mesures relatives à l'action humanitaire prévues dans le précédent communiqué conjoint de 2004 entre le Gouvernement du Soudan et le Secrétaire général (le « Moratoire sur les restrictions aux activités humanitaires »). Le Moratoire a été prorogé plusieurs fois, et il vient maintenant à expiration le 31 janvier 2008. S'il n'est pas de nouveau prorogé en temps voulu, le communiqué conjoint de 2007 viendra à expiration avec lui. Afin d'éviter une interruption de l'aide humanitaire, le Moratoire et le communiqué doivent être prorogés immédiatement pour donner le temps aux acteurs humanitaires de renouveler leurs visas et autorisations avant la date d'expiration du 31 janvier.

27. La situation humanitaire au Darfour demeure explosive. Durant le seul mois d'octobre, plus de 20 000 civils ont été déplacés en raison d'affrontements armés entre des forces gouvernementales et des non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et entre des mouvements du Darfour eux-mêmes, ce qui a porté à près de 270 000 le nombre total des personnes déplacées en 2007. Les chiffres fournis pour septembre par un dispensaire du Darfour-Sud font état d'un taux très élevé

d'infections sexuellement transmises à la suite des attaques et des combats qui ont eu lieu en août, 183 patients ayant été traités, dont 40 enfants âgés de moins de 5 ans.

28. Les camps de personnes déplacées sont toujours en proie à la violence et à des tensions. Les raids des forces gouvernementales et de la police dans les camps, ainsi que les conflits qui éclatent dans ceux-ci et aux alentours, ont fait des victimes et ont entraîné la destruction d'abris ainsi que des détentions arbitraires de civils. Le 28 octobre, la police et l'armée ont, sans préavis, obligé des centaines de déplacés nouvellement arrivés à Kalma du camp Otash de Nyala au Darfour-Sud, à s'installer ailleurs, en infraction aux accords en vigueur entre le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Au début du mois de novembre, le Gouverneur de Nyala a annoncé son intention de désarmer le camp par la force. Le Représentant spécial conjoint, M. Adada, et le commandant de la Force, le général Martin Agwai, ont des discussions intensives avec le Gouvernement soudanais pour étudier comment stabiliser le camp dans le respect des normes humanitaires internationales.

29. Il est extrêmement préoccupant que les agents humanitaires soient de plus en plus la cible de violences et de vols à main armée. Durant le seul mois d'octobre, sept agents humanitaires ont été tués au Darfour, le plus grand nombre en un seul mois depuis juillet 2006. En 2007, 12 agents humanitaires ont été tués, 15 blessés, 59 physiquement agressés et 118 enlevés durant des vols de véhicules occupés, et des locaux humanitaires ont été envahis par des hommes armés en 75 occasions. Étant donné l'insécurité générale et les attaques ciblées en 2007, les organisations humanitaires ont jusqu'ici dû déménager en 31 occasions. Plusieurs agents et convois humanitaires se sont fait dévaliser alors qu'ils se rendaient dans les bureaux ou sur les sites de leurs organisations. Pour la seule année 2007, 142 véhicules appartenant à l'ONU et des organisations humanitaires ont été volés dans tout le Darfour.

#### **IV. Processus politique**

30. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport mensuel (S/2007/653), les pourparlers de paix au Darfour se sont ouverts à Sirte (Jamahiriya arabe libyenne) le 27 octobre, sous les auspices des Envoyés spéciaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pour le Darfour, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim. Étaient présents lors de la séance d'ouverture une délégation du Gouvernement soudanais, 18 représentants de mouvements non signataires et des représentants de la société civile, y compris des femmes. Des représentants de haut niveau des quatre partenaires régionaux (l'Égypte, l'Érythrée, la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad) et de la communauté internationale étaient également présents. Toutefois, un certain nombre de personnalités dirigeantes de mouvements non signataires n'ont pas assisté à la séance d'ouverture.

31. Après cette séance d'ouverture, qui a donné lieu à deux débats animés en plénière, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation Union africaine-Organisation des Nations Unies a tenu des séances privées avec les parties, des partenaires régionaux et des observateurs internationaux pour discuter des questions de fond qui seraient abordées lors de la prochaine étape des négociations ou des pourparlers directs. Ces questions concernaient la sécurité, le partage du pouvoir et le partage

des richesses (y compris les terres) et les questions humanitaires. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation a aussi dépêché une équipe à Juba et au Darfour pour tenir des consultations avec les mouvements qui demeureraient hors du processus de Syrte.

32. Dans l'intervalle, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) à Juba a aidé les mouvements à s'unir en deux grands groupes – les 11 représentants de différentes factions constituant le Mouvement/l'Armée de libération du Soudan (SLM/A) et cinq factions convenant d'unir leurs efforts dans le cadre de ce qu'on appelle le nouveau Front uni de résistance (URF). Ces deux groupes se sont engagés à coordonner leurs positions sur les questions qui seront examinées lors des pourparlers, ainsi qu'à encourager les mouvements et personnalités non présents à Juba afin qu'ils se joignent au processus d'unification. À cet égard, l'URF se rend au Darfour pour rencontrer ses partisans et ses commandants sur le terrain ainsi que d'autres factions, notamment le SLM-Unity. Il a l'intention de retourner ensuite à Juba pour finaliser l'unification avec le « Groupe des 11 » du SLM/A. Ce dernier estime pour sa part qu'une unification complète des mouvements est nécessaire avant qu'il puisse participer aux pourparlers sur les questions de fond. Les Envoyés spéciaux continuent de penser que les mouvements devraient essentiellement s'attacher à unir leurs positions et à constituer une équipe de négociation au lieu d'essayer de parvenir à s'unir totalement, car ceci risque de retarder considérablement le processus de paix.

33. Si je me félicite de cette dernière évolution, je constate aussi que d'autres dirigeants de mouvements, parmi lesquels Abdel Wahid al-Nour de l'Armée de libération du Soudan (SLA) et Khalil Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), demeurent en dehors du processus d'unification en cours. Il est critique que tous les mouvements participent au processus politique sans plus de retard. Certains mouvements ont aussi insisté pour que la délégation du Gouvernement soudanais soit une délégation d'unité nationale dans laquelle le SPLM et Minni Minnawi seraient représentés. Les tensions entre le SPLM et le Parti national du Congrès (NCP) ainsi que l'impasse créée entre le NCP et Minnawi par l'exigence de ce dernier d'une représentation distincte lors des pourparlers aggravent les difficultés. Il ne faut ménager aucun effort pour que ces questions soient réglées et des progrès réalisés dans l'application de l'Accord de paix global.

34. Il est essentiel que toutes les parties s'engagent à mettre fin à la violence et à cesser les hostilités. Elles ne peuvent parler et se battre en même temps. À cet égard, je me félicite de la déclaration unilatérale de cessation des hostilités faite par le Gouvernement soudanais à la séance d'ouverture de la réunion de Syrte. Je demande à toutes les parties au conflit de prendre un engagement comparable sans retard. Toutefois, de tels engagements doivent se traduire en actes sur le terrain. Je suis également préoccupé par des informations selon lesquelles toutes les parties continuent de se livrer à des violences, y compris des bombardements pour ce qui est du Gouvernement soudanais.

35. Dans les prochaines semaines, et en collaboration et coordination étroites avec les partenaires régionaux (Égypte, Érythrée, Jamahiriya arabe libyenne et Tchad), les Envoyés spéciaux et leur équipe poursuivront les consultations avec les parties au Soudan et dans la région afin de les préparer aux pourparlers sur le fond. Ils continueront également leurs consultations avec des représentants de la société civile au Darfour.

36. En outre, et comme je l'ai déjà dit, la paix au Soudan est indivisible, et l'absence de progrès dans l'application de l'Accord de paix global pourrait avoir des répercussions sur le processus de paix au Darfour. J'étais donc préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvaient le NCP et le SPLM, qui avait récemment amené ce dernier à suspendre sa participation au Gouvernement d'unité nationale. S'il est encourageant que les deux parties aient maintenu le dialogue, ce qui a amené le SPLM à revenir au Gouvernement le 11 décembre, des progrès sur certaines questions clefs comme Abyei et la démarcation de la frontière de 1956 continuent d'être nécessaires.

## **V. Application de l'Accord de paix pour le Darfour, et respect par les parties de leurs obligations internationales et des engagements qu'elles ont pris dans le cadre des accords pertinents**

37. La Commission du cessez-le-feu est demeurée paralysée durant la période à l'examen tandis que les combats se poursuivaient entre les différentes factions des mouvements rebelles. Bien que la Commission se soit réunie 16 fois durant cette période, elle n'a pu convenir de mesures pour observer le cessez-le-feu et le mettre en œuvre, en partie parce que les factions participant à ses travaux ont refusé de discuter des violations du cessez-le-feu si le problème du paiement de l'indemnité de subsistance (missions) n'était pas réglé. De même, aucun progrès sensible n'a été fait durant la période à l'examen sur les volets partage du pouvoir et partage des richesses de l'Accord de paix pour le Darfour.

38. En ce qui concerne les sommes restant dues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) aux membres des mouvements rebelles du Darfour participant à la Commission du cessez-le-feu, j'ai le plaisir d'indiquer que l'Union africaine a trouvé des fonds pour effectuer des paiements qui mettent fin à l'affaire. J'ai écrit aux principaux donateurs qui ont promis des fonds à la Commission de l'Union africaine pour couvrir les dépenses connexes, en les encourageant à mettre ces sommes à disposition dès que possible, afin que cette affaire puisse être réglée. L'indemnité de subsistance (missions) ne sera plus versée aux représentants des mouvements rebelles participant à la Commission du cessez-le-feu après le transfert d'autorité à la MINUAD, et il est donc d'autant plus urgent de régler ce problème aussi rapidement que possible.

39. Pour préparer le processus de Sirte, un cadre consultatif a été établi par le Comité préparatoire du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, grâce auquel des représentants de la société civile peuvent participer aux pourparlers. Le Comité préparatoire est aussi en train d'organiser des ateliers sur le renforcement des capacités à l'intention des représentants de la société civile.

## **VI. Cessez-le-feu et situation sécuritaire au Darfour**

40. Les violences ont augmenté au Darfour durant la période à l'examen. En outre, des affrontements entre les tribus Terjem et Rezeigat ont causé la mort de 100 civils au Darfour-Sud. Des combats ont éclaté à Muhajeriya en août entre la tribu Maaliya et le groupe Zaghawa appuyé par le SLM/Minnawi, qui ont fait 30 morts parmi les

civils et entraîné le déplacement d'environ 10 000 personnes. Durant les deux dernières semaines d'août, des affrontements armés entre les tribus Salamat et Habaniya au sud de Wed Ajam, au Darfour-Sud, ont causé de lourdes pertes de part et d'autre. En octobre, Muhajeriya a été de nouveau attaquée par une milice de la tribu Maaliya, et trois employés d'ONG recrutés sur le plan local ont été tués et 20 000 civils contraints de fuir. Ces affrontements montrent que l'instabilité perdure, tout comme les tensions intertribales, en particulier au Darfour-Sud.

41. Les affrontements armés entre des mouvements du Darfour et le Gouvernement du Soudan se sont également poursuivis durant la période à l'examen. En août, à Adilla, une attaque menée contre la police par un groupe dissident du JEM et le SLM-Unity a causé la mort de 20 policiers. Des bombardements aériens de représailles par les forces gouvernementales ont amené 25 000 civils à fuir Adilla. Le 10 septembre, de violents combats ont éclaté entre le JEM/SLM-Unity et les forces gouvernementales à Haskanita et autour de cette ville du Darfour-Nord, lors desquels un grand nombre de soldats du Gouvernement ont trouvé la mort. Le 13 septembre, un convoi gouvernemental se dirigeant vers Umm Baru, au nord-ouest d'El Fasher, a été pris en embuscade par une autre faction rebelle en deux endroits, et au moins neuf soldats gouvernementaux et six soldats du SLM auraient été tués.

42. Le 24 novembre, un appareil de l'armée de l'air soudanaise a attaqué un village au nord de Garsilla, tuant un grand nombre de civils et d'animaux d'élevage. Les 5 et 8 décembre, les forces armées soudanaises ont bombardé des positions du SLA et du JEM dans la région de Jebel Moon.

43. De plus, le conflit du Darfour-Sud menace de s'étendre aux parties occidentales du Kordofan voisin. Des groupes militants de cette région ont proclamé leur alliance avec le JEM, lequel a, durant la période à l'examen, revendiqué la responsabilité d'attaques menées à Wad Banda (Kordofan-Nord) le 29 août et à Diffra (Kordofan-Sud) le 24 octobre. Le 24 octobre en particulier, le JEM a annoncé que ses forces avaient attaqué le champ pétrolier de Defra, au Kordofan, et enlevé deux employés expatriés. Le 11 décembre de nouveau, Khalil Ibrahim a déclaré que ses forces et des membres de tribus arabes locales avaient attaqué la garnison et le champ pétrolier du secteur d'Heglig, à Abyei, pour tenter de nouveau d'élargir le conflit au-delà du Darfour.

44. Le 1<sup>er</sup> août, un groupe se faisant appeler Forces de défense démocratiques et populaires et composé de différentes tribus arabes et non arabes a pris 12 soldats en otage au Darfour occidental. Le 19 août, 40 à 50 miliciens ont attaqué un poste de police près du camp d'Al Salam, tuant trois policiers et en blessant quatre autres pour s'enfuir avec des armes et des munitions.

45. Durant la période à l'examen, une attaque choquante s'est également produite contre le camp militaire de la MUAS à Haskanita les 29 et 30 septembre, qui a causé la mort de 12 soldats de la paix. Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport mensuel, d'après les résultats préliminaires d'une enquête ouverte par le commandant de la Force de la MUAS immédiatement après l'attaque, celle-ci aurait été le fait de rebelles qui auraient pénétré dans le camp à bord de véhicules portant l'inscription « JEM ». Cette attaque aurait eu pour objectif de s'emparer du matériel logistique de la MUAS. Les conclusions d'une enquête conjointe UA-ONU en cours devraient être publiées en décembre.

## VII. Observations

46. Depuis quatre mois que la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité a pris effet, le principal objectif de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine reste d'avoir sur place une mission qui soit capable d'accomplir efficacement les tâches que lui a confiées le Conseil de sécurité et qui puisse avoir un impact positif sur la vie des populations au Darfour. Les progrès dans la réalisation de cet objectif demeurent modestes. Lors du transfert d'autorité, la MINUAD aura essentiellement à sa disposition les moyens qui sont actuellement ceux de la MUAS sur le terrain. C'est pourquoi, dans sa phase initiale, la MINUAD ne sera toujours pas en mesure d'avoir rapidement l'effet désiré sur la situation sur le terrain et sur la vie des populations du Darfour. Outre que ses effectifs seront limités, la Mission ne disposera pas non plus des moyens aériens que j'ai déjà décrits comme indispensables dans le présent rapport.

47. De plus, le Gouvernement ne semble pas avoir pleinement compris qu'une MINUAD vigoureuse et efficace contribuera à la stabilité du Darfour à long terme. En outre, la poursuite des activités des mouvements rebelles, y compris les attaques récentes contre des forces gouvernementales, des installations pétrolières et le véhicule de chef d'état-major de la MUAS, ainsi que les attaques contre les véhicules humanitaires et les vols de véhicules humanitaires occupés attestent toute la précarité de la situation dans laquelle la MINUAD va commencer ses opérations avec des moyens limités.

48. Malgré ces difficultés, tous les efforts seront faits pour utiliser au maximum les ressources et le personnel sur le terrain. Les éléments militaires et de police prendront des positions plus avancées. Les patrouilles, l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et l'appui à l'action humanitaire augmenteront. Ce changement d'approche ne saurait toutefois remplacer les milliers de soldats et policiers et les matériels qui sont indispensables et qui n'arriveront que plus tard dans l'année 2008. Ceci est particulièrement préoccupant étant donné l'insécurité qui règne actuellement au Darfour, et parce qu'il est extrêmement probable que les réactions de la Mission seront testées d'emblée par des auteurs de trouble.

49. À cet égard, et parce que le temps joue contre nous, je réitère l'appel que j'ai lancé aux États Membres pour leur demander d'appuyer l'accélération du déploiement de certaines unités et de combler les lacunes existant dans la composition de la force. Alors que je souligne l'importance critique de ces ressources pour que la MINUAD puisse accomplir les tâches qui lui ont été confiées, il est aussi important de noter que d'autres options, y compris le recours à des entreprises privées, ont été envisagées mais ont été considérées, étant donné la situation actuelle au Darfour en matière de sécurité, comme n'étant pas en mesure de transporter les troupes pouvant être nécessaires pour intervenir en cas d'urgence. Comme la population du Darfour attend beaucoup, et eu égard au mandat complexe énoncé dans la résolution 1769 (2007), j'estime que la communauté internationale ne peut prendre le risque de déployer une force impotente au Darfour.

50. Outre l'accélération de ces processus, pour que la Mission puisse être déployée avec succès et fonctionner efficacement, il est impératif que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine puissent travailler avec le Gouvernement soudanais pour examiner et régler rapidement les questions techniques complexes liées au déploiement. Je me félicite des réunions qui ont eu lieu à Lisbonne et par la

suite à Khartoum, et qui ont permis d'engager le dialogue avec le Gouvernement et de donner de l'élan aux efforts que nous faisons pour déployer la MINUAD. Je compte que cette attitude positive se maintiendra et aboutira à des résultats concrets, car sans elle il n'est pas possible de créer une opération de maintien de la paix multidimensionnelle massive.

51. Je suis convaincu que, une fois pleinement déployée, la force de maintien de la paix devrait contribuer à améliorer la sécurité au Darfour et contribuer à la stabilité au Soudan. Toutefois, ce n'est que par le dialogue politique et des consultations sans exclusive que les parties pourront apporter à la crise une solution qui soit viable, durable et globale. Les Envoyés spéciaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim, n'ont ménagé aucun effort pour associer toutes les parties concernées au processus consistant à trouver une solution politique à la crise. Si l'union d'un certain nombre de mouvements rebelles en deux coalitions constitue un pas en avant, il reste encore énormément à faire. Les parties doivent régler la question qui les occupe actuellement – celle de savoir qui sera à la table des pourparlers – pour consacrer toute leur énergie, avec l'appui de la médiation Union africaine-Organisation des Nations Unies, aux négociations elles-mêmes. Ce n'est que de cette manière que les griefs de toutes les parties seront pris en considération et les conditions d'une solution durable à la crise identifiées.

52. Enfin, je tiens à rendre hommage au courage des hommes et des femmes de la Mission de l'Union africaine au Soudan, à la communauté humanitaire au Darfour, au Représentant spécial conjoint, M. Adada, et aux hommes et femmes que j'ai déployés au Darfour dans le cadre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé à la MUAS pour le travail inlassable qu'ils accomplissent afin d'aider la population du Darfour et de mettre fin à ce chapitre tragique de l'histoire du Soudan.

---